

Compte rendu Sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 17 avril 2023
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le DIX-SEPT du mois d'AVRIL à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 AVRIL 2023.

Présents : Madame VANNI, Messieurs BOLTZ, CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MULLER, MUNIER et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : Mme LAMARQUE à M. FOURNIER
M. MATELIC à M. BOLTZ

Membre absent : M. ROVIERO

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY, Mmes LIEBGOTT et SALIOU.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 13 mars 2023.

**DB 2023-24 - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement
pour la période 2023 – 2027 - Signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de
l'Habitat (ANAH)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire pour la période 2023-2027,
- APPROUVE les objectifs opérationnels de l'OPAH,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la procédure OPAH, notamment la convention d'opération annexée à cette présente délibération.

DB 2023-25 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de l'OPAH, pour un montant total de 1 531 €.

DB 2023-26 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à de particuliers, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 1 690 €.

**DB 2023-27 – Transmission et exploitation des données sur l’occupation du parc locatif social
Convention avec l’Association « ARELOR – HLM »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec l’Association « ARELOR – HLM » en vue de la transmission, par cet organisme, des données sur l’occupation du parc locatif social et leur exploitation par la Communauté de Communes.

**DB 2023-28 - Association « Initiative Bassins de Briey Orne Moselle » (IBBO)
Attribution du solde de la subvention 2022 et du 1er acompte 2023**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de verser le solde de la participation financière attribuée à l’association « Initiative Bassins Briey Orne – IBBO » au titre de l’année 2022, soit 4 000 €,
- Et DÉCIDE de lui verser une avance de 4 000 € au titre de la participation financière pour l’année 2023.

DB 2023-29 - Parc d’Activités Communautaire Belle-Fontaine - Cession d’un terrain à la Société « VEORIS »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE la cession des parcelles n° 92 section 04 situées sur le ban de Clouange à la société VEORIS représentée par Monsieur Cyril AKPABIE domicilié à METZ (57070), 7 rue des Lanterniers, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession à 23,00 €/m² HT conformément à l’estimation des services du Domaine.
- DÉCIDE d’accorder un abaissement de prix à hauteur de 20 % soit 4,60 €/m², ce qui ramène le prix de cession à 18,40 €/m² HT, compte tenu de l’engagement pris par la société VEORIS de procéder à la création d’emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d’une convention sous seing privé,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2023-30 - Dispositif d’aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE d’attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre du dispositif d’aide aux équipements de développement durable, pour un montant total de 1 019,60 €.

DB 2023-31 - Fonds de concours « rénovation énergétique des bâtiments publics » - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité, étant précisé que Monsieur CORRADI et Monsieur SCHWEIZER n’ont pas participé au débat et au vote de la subvention concernant leur commune,

- DÉCIDE d’attribuer un fonds de concours, pour un montant de 29 796,71 € à la commune de Vitry-sur-Orne, pour la rénovation énergétique de la Mairie,
- DÉCIDE d’attribuer un fonds de concours, pour un montant de 8 259,10 € à la commune de Moyeuvre-Petite, pour les travaux d’isolation des combles du bâtiment communal abritant la salle des fêtes,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2023-32 - Fonds de concours « Rénovation des réseaux d’éclairage public » - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité, étant précisé que Madame LAMARQUE n’a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d’attribuer un fonds de concours, pour un montant de 20 000 € HT, à la ville de Sainte-Marie-aux-Chênes, pour son projet de rénovation de l’éclairage public au niveau de la rue des Écoliers,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2023-33 - Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération
Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de la subvention de la banque des territoires dans le cadre du dispositif d'aide à la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

DB 2023-34 - Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos -Versement de l'aide

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer la subvention à un particulier, dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos, pour un montant total de 150 €.

DB 2023-35 - Filière de collecte des « Articles de Sport et de Loisirs de plein air (ASL) et Articles de Bricolage et de Jardin thermiques » - Convention avec l'éco-organisme « Ecologic »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer des contrats avec l'éco-organisme « ECOLOGIC » - 15 bis, avenue du Centre à GUYANCOURT (78280) pour les filières « Articles de sport et loisirs de plein air » et « Articles de bricolage et de jardin thermiques », pour une durée de 6 ans,
- Et AUTORISE le Président à signer ces contrats.

DB 2023-36 - Collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement
Convention avec l'éco-organisme « Eco-Mobilier »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les contrats « Jouets » et « Articles de bricolage et jardin » avec l'éco-organisme « Eco-Mobilier » - 50 avenue Daumesnil, 75012 Paris pour la collecte de ces déchets sur la période allant du 1^{er} jour du mois suivant la signature des contrats au 31 décembre 2027.

DB 2023-37 - Collecte des « Textiles, Linges, Chaussures » usagés
Contrat avec l'éco-organisme « EcoTLC » – Reconduction

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec l'éco-organisme « EcoTLC » - 4 cité Paradis 75010 Paris, pour la collecte des « Textiles, Linges, Chaussures » usagés, sur la période allant du 1^{er} jour du mois signant la signature du contrat au 31 décembre 2028,
- Et DÉCIDE de remettre les déchets collectés intégralement aux deux opérateurs de collecte et à l'opérateur de tri actuels, à savoir « AMVV » et « Le Relais » pour la collecte et « Le Relais » pour le tri.

DB 2023-38 - Programme France Services 2023 - Demande de subvention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solliciter, de la part de l'État, l'attribution de subventions au titre du « FNADT » et du « FNS » pour le fonctionnement de « France Services Orne Moselle », pour l'année 2023,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents.

DB 2023-39 - Programme France Services 2022 - Rapport d'activité 2022

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport d'activité 2022 de « France Services Orne Moselle ».

DB 2023-40 - Site des « Portes de l'Orne Amont » - Convention foncière passée avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) – Avenant n° 5

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant n° 5 à la convention foncière passée avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est ayant pour objet d'ajouter une parcelle de 64 a 09 ca appartenant à Arcelor-Mittal dans le périmètre opérationnel de l'opération, étant précisé que cet ajout ne modifie pas de manière substantielle le périmètre à enjeux concerné,
- et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

DB 2023-41 - Augmentation du capital de la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur MATELIC ne prend pas part au vote,

- APPROUVE l'augmentation de capital de la SEM Sodevam par incorporation de la somme de 772 224 euros prélevée sur les postes « réserve légale » et « autres réserves »,
- APPROUVE l'élévation du montant nominal de chaque action existante qui serait portée de trente-cinq euros (35 €) à quarante-sept euros (47 €) pour porter le capital social de deux-millions-deux-cent-cinquante-deux-mille-trois-cent-vingt euros (2 252 320 €) à trois-millions-vingt-quatre-mille-cinq-cent-quarante-quatre euros (3 024 544 €),
- et APPROUVE la modification de l'article 6 des statuts de la SEM Sodevam relatif au capital social selon les modalités indiquées ci-dessus.

4. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/03/2023
- Tableau de bord financier au 31/03/2023
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 28/02/2023
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/03/2023
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 31/03/2023
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/03/2023
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/03/2023
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 28/02/2023
- Tableau de bord « Action sociale » au 28/02/2023
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 28/02/2023
- Tableau de bord « Transition écologique et énergétique » au 31/03/2023
- Tableau de bord « Subventions récupérateurs d'eau » au 31/03/2023
- Tableau de bord « Mobilité » au 31/03/2023
- Autres communications

Le Président remercie les Vice-Présidents pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h00.

Le Président

Lionel FOURNIER

